

## **Premier appel aux projets INTERREG III B**

Selon la loi fédérale du 8 octobre 1999 relative à la promotion de la participation suisse à l'initiative communautaire INTERREG III, la Confédération soutient trois formes de coopération: la coopération transfrontalière, transnationale et inter-régionale.

La coopération transnationale (INTERREG III B) s'appuie sur le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC). C'est pourquoi ce sont avant tout des projets liés au développement territorial et à l'organisation du territoire qui sont encouragés. La Suisse coopère dans trois espaces transnationaux: l'Espace alpin, l'Europe du Nord-Ouest et la Méditerranée occidentale.

Un premier appel aux projets a été lancé au début du mois d'avril dans chacun des trois espaces en question.

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le site Internet [www.interreg.ch](http://www.interreg.ch) ou bien de prendre contact avec Madame Silvia Jost, Office fédéral du développement territorial (ARE), Kochergasse 10, 3003 Berne, téléphone 031 322 05 25, adresse e-mail: [silvia.jost@are.admin.ch](mailto:silvia.jost@are.admin.ch).

23 avril 2002

Office fédéral du développement territorial

## Premier appel aux projets INTERREG III B

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	16
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.04.2002
Date	
Data	
Seite	3167-3167
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 254

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.